

**MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL : (646) 649-5061
FAX : (646) 781-9974

**ADOPTION DE LA RESOLUTION « POLICE, JUSTICE ET
INSTITUTIONS PENITENTIAIRES »**

**EXPLICATION DE VOTE
DE**

**S.E.M LEON H. KACOU ADOM
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE
DE CÔTE D'IVOIRE AUPRES DES NATIONS UNIES**

New York, le 13 Décembre 2018

A vérifier au prononcé

Monsieur le Ministre

Excellences Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de prendre la parole, à l'occasion de la présente séance du Conseil de Sécurité, qui sert de cadre à l'adoption de la Résolution dénommée « Police, Justice and Corrections ».

La Côte d'Ivoire se félicite d'ores et déjà de l'adoption de cette Résolution, fruit de sa collaboration exemplaire avec le Royaume des Pays-Bas.

Elle remercie tous les Etats membres du Conseil, pour leurs contributions positives, à suffisance, de notre engagement à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Monsieur le Ministre

Excellences Mesdames et Messieurs,

Il vous souviendra que déjà au mois de mai 2018, l'engagement partagé de nos deux pays et leurs efforts conjugués à promouvoir la paix et de la sécurité internationales, avaient permis l'adoption de la Résolution 2417(2018), dans laquelle le Conseil appelle l'attention de la Communauté internationale sur le lien entre les conflits armés et l'insécurité alimentaire.

La Côte d'Ivoire accorde la plus grande importance à la Résolution qui va être adoptée par notre Conseil, en ce sens qu'elle adresse des problématiques au cœur de son histoire récente.

En effet, la restauration et le renforcement des capacités des institutions policières, judiciaires et correctionnelles, ont été un des axes majeurs de la collaboration entre le Gouvernement ivoirien et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et participent des conditions qui ont présidé au succès unanimement reconnu de l'action onusienne dans mon pays.

C'est donc avec une grande joie que la Côte d'Ivoire partage les treize années de riches enseignements tirés de l'Opération de maintien de la Paix, que la Côte d'Ivoire s'est fait l'impérieux devoir de participer à la maturation de ce projet de Résolution, dont nous espérons qu'elle guidera l'action onusienne dans les Opérations de maintien de la paix en cours et à venir.

Je vous remercie.